

3 novembre 2020

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 3 novembre 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
Mme Suzanne Casavant, conseillère
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent : aucun

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, Maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, Directrice générale, fait fonction de secrétaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2020;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Adoption du premier projet du règlement numéro 2020-441 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2006-282 et dépôt du 1^{er} projet avec dispense de lecture;
8. Résolution pour adopter l'offre de services- Plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction. Chemin de Sainte-Anne Sud -Travaux de voirie et de pavage. Programme d'aide à la voirie locale-Volet RIRL;
9. Résolution pour autoriser les dépenses pour la confection d'un calendrier annuel pour la municipalité;
10. Résolution concernant la confection du logo pour la reproduction numérique;
11. Résolution pour acheter des autocollants concernant les matières acceptées dans le recyclage et le compost pour être distribués aux résidents
12. Adoption du calendrier des séances ordinaires ;
13. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil;(SM-70)
14. Résolution autorisant la formation concernant les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances le 9 décembre 2020 en webinaire;
15. Résolution autorisant la formation avec Infotech sur les nouveautés pour la taxation le 24 novembre et les relevés1 et T4 le 8 décembre 2020 en webinaire;
16. Dépôt des revenus et des dépenses non vérifiés au 31 octobre art. 176.4 CM;
17. Achat d'ordinateurs pour que le conseil passe au sans papier et remplacer l'ordinateur du poste en urbanisme;

18. Recommandation du CCU
19. Voirie;
 - 19.1 Arbre à couper sur la rue du Sanctuaire;
 - 19.2 Travaux Sainte-Anne Nord
 - 19.3 Soumissions pour l'ouverture de la cour du 142 Principale Est et 145 de l'Église;
 - 19.4 Ponceau numéro #87;
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
21. Comité; *Parc Roger Auclair*;
22. Affaires nouvelles;
 - 22.1 *Mandat à la firme ASISTO pour terminer le PI*;
 - 22.2 *CAB*
23. Période de questions
24. Levée de la session;

2020-10-193

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par Réal Vel
APPUYÉ par Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié par les ajouts en italique;

Et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 OCTOBRE 2020

2020-11-194

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020

QU'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
ET APPUYÉ par Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

M. le maire demande le vote pour l'adoption, tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Points :

1. **TECQ** : notre dossier en évaluation ;

2. **Formation gestion des actifs** : la date reste à confirmer
3. **Ajout du luminaire coin 5^e rang et Sainte-Anne Sud** : la demande est faite chez Hydro-Québec

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

2020-11-195

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par M. Réal Vel
 ET APPUYÉ par M. Denis Vel
 ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 6 OCTOBRE au 3 NOVEMBRE 2020	15 384,92 \$
DÉPENSES D'OPÉRATION	48 910,32 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	470,70 \$
REMBOURSEMENT PRÊT	- \$
TOTAL	<u>49 381,02 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	2 900,78 \$
Salaires déboursés durant le mois	4 128,14 \$
Total dépenses	<u>56 409,94 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

6.1 LISTE DE PRIX POUR LES ANALYSES ENVIRONNEMENTALES POUR 2021

2020-11-196

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à des analyses selon la charte du ministère pour la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE nous venons de recevoir la nouvelle liste de prix pour l'année 2021 d'Eurofins/EnvironeX en octobre dernier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel
 APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
 ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la nouvelle liste de prix 2021 déposée en octobre 2020;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

6.2 COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

2020-11-197

ATTENDU QUE le conseil encourage la mission de l'éveil à la lecture;

POUR SES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité accepte de payer la somme de quarante-cinq dollars (45\$) en contribution pour l'année 2021;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 RENOUVELLEMENT – ENTENTE INTER MUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET GÉOMATIQUE 2021 DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS
--

2020-11-198

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels et cartographiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil 50\$/heure
Ressource cartographie et support technique : 30\$/heure

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adhère à l'entente inter municipale en matière d'urbanisme aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle réserve un montant de 2 350\$ pour l'année 2021 selon la répartition suivante :

41 heures pour la ressource rédaction et support conseil et
10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

QUE la dépense sera prévue au budget 2021,

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ - TRANS-APPEL INC

2019-11-199

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc., l'organisation du service de transport adapté.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2021 et de payer la quote-part établie à 4.12\$ par personne pour un montant total de deux mille six cent trois dollars et quatre-vingt-quatre sous. (2 603.84\$);

EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par Jacques Bergeron
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2021 :

- 3.75\$ pour un déplacement local,
- 8.25\$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les prévisions budgétaires 2021 de l'organisme Trans-Appel Inc.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 CONTRIBUTION À LA GUIGNOLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB- ANNÉE 2020

2020-11-200

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb de Valcourt demande à la municipalité de contribuer à la Guignolée 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie la manière d'amasser des denrées sera grandement affectée;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une contribution financière afin d'atténuer les impacts de la pandémie;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cinq cents dollars (500\$) à la Guignolée pour le secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021 POUR DE LA MAISON DES JEUNES « L'INITIATIVE » DE VALCOURT
--

2020-11-201

CONSIDÉRANT QUE nous voulons contribuer pour les activités des six (6) jeunes résidents de notre municipalité qui fréquentent la Maison des jeunes « l'Initiative » de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribuera pour un montant de mille dollars (1000\$) pour les jeunes qui fréquentent la Maison des jeunes « L'Initiative » de Valcourt;

QUE ce montant sera ajouté au budget de l'année financière 2021;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-11-202

6.7 PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021-2025 AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

CONSIDÉRANT QUE notre première entente date de 2010 et qu'en 2015 nous avons reconduit le financement du Centre d'action bénévole avec une nouvelle répartition qui s'établit à 50% selon la richesse foncière uniformisée et à 50% selon la population;

CONSIDÉRANT QU'une indexation annuelle est fixée à 1.5% pour la durée de toute l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente est de cinq (5) ans et est renouvelable suivant une entente au préalable entre les parties;

Les contributions sont établies selon le tableau suivant :

2021	2022	2023	2024	2025
2 978\$	3 023\$	3 068\$	3 114\$	3 161\$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité accepte de signer l'entente de cinq ans et s'engage à verser les contributions établies selon le tableau fourni par le Centre d'Action Bénévole (CAB);

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière à signer ladite entente;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e)

7.ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMERO 2020-441 VISANT À MODIFIER LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 2006-282 AVEC DISPENSE DE LECTURE

2020-11-203

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

D'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2020-441 conformément à l'article 125 de la Loi;

De fixer au 1^{er} décembre 2020 à 19 heures, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents (e)

2020-11-204

8. RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'OFFRE DE SERVICES- PLANS ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES ET SERVICES PENDANT LA CONSTRUCTION DU CHEMIN DE SAINTE-ANNE SUD -TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE ET LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET RIRL

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL, volet RIRL;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu la lettre d'autorisation pour le début des travaux le 14 août 2020;

ATTENDU QUE pour la réalisation de notre projet nous devons mandater une firme d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis pour l'appel d'offres incluant le service durant la construction;

IL EST PROPOSÉ par Pascal Gonnin
APPUYÉ par Suzanne Casavant
IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de service V/Réf. : SHE-00259925 déposée à la séance du conseil du 3 novembre 2020;

QUE pour la réalisation de ce mandat, une tarification honoraire sera utilisée jusqu'à un maximum de vingt-six mille deux cents dollars (26 200.00\$) excluant les taxes applicables;

QUE l'offre V/Réf. : SHE -00259925 fait partie intégrante de ladite résolution;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document jugé utile;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

9. RÉSOLUTION CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN CALENDRIER MUNICIPAL 2021

2020-11-205

CONSIDÉRANT Qu'à chaque année nous préparons un calendrier à l'interne pour informer les résidents des collectes et dates importantes à retenir;

CONSIDÉRANT QUE M. Coutu, maire a lancé l'idée d'un concours de photos pour réaliser un calendrier de format plus « standard »;

CONSIDÉRANT QUE nous ne sommes pas en mesure de le produire à l'interne, nous avons contacté plusieurs imprimeries pour des soumissions;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a arrêté son choix sur la proposition # 294495 de PRÉCIGRAFIK, stratégies imprimées;

QUE le conseil a retenu 2 options en raison de la qualité de l'impression qui seront validées lors de la réception des épreuves;

Option 1
350 copies impression indigo (int. 160m) 1482.00\$ plus les taxes applicables;

Option 2
350 copies impression versant (int 160m) 1343.00\$ plus les taxes applicables;

QU'une seule épreuve est incluse dans la proposition;

QUE les frais de montage sont au taux horaire de 70\$ de l'heure et ils estiment que le montage pourrait prendre 4 à 5 heures soit environ 350\$ pour ce projet;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

202-11-206

10. ACTUALISATION DU LOGO DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du logo de la municipalité remonte à plusieurs années;
CONSIDÉRANT QUE les symboles inclus dans le logo sont très petits et que lors de la reproduction on perd le visuel;

POUR CES MOTIFS,
SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonnin,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil a mandaté Lettracom Granby, firme spécialisée dans le lettrage, sérigraphie et graphisme afin d'actualiser notre logo;

QU'à la réception des épreuves le conseil fera un choix avec les logos proposés pour qu'il soit inclus dans le calendrier 2021;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

11. RÉSOLUTION POUR ACHETER DES AUTOCOLLANTS CONCERNANT LES MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE RECYCLAGE ET LE COMPOST POUR ÊTRE DISTRIBUÉS AUX RÉSIDENTS

Les membres du conseil préfèrent inclure les visuels à l'intérieur du Larochellois et refaire de cette façon de la sensibilisation. Il est également suggéré d'informer les résidents du tonnage de matières recyclées versus les résidus domestiques. Nous profiterons également de la banque de visuels préparés par l'Escouade verte ce qui nous permettra de diversifier les informations.

12. RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

2020-11-207

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021.

QUE les séances du conseil débuteront à 19 h 30 et se tiendront le premier mardi du mois sauf exceptions indiqués par un astérisque :

MARDI : 12 JANVIER 2021*	MARDI : 2 FÉVRIER 2021
MARDI : 2 MARS 2021	MARDI : 6 AVRIL 2021
MARDI : 4 MAI 2021	MARDI : 8 JUIN 2021*
MARDI : 6 JUILLET 2021	MARDI : 10 AOÛT 2021*
MARDI : 7 SEPTEMBRE 2021	MARDI : 12 OCTOBRE 2021*
MARDI : 9 NOVEMBRE 2021*	MARDI : 7 DÉCEMBRE 2021

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

13. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
--

Tous les membres présents ont déposé leur formulaire SM 70 : Déclaration des intérêts pécuniaires

14. RÉOLUTION AUTORISANT LA FORMATION CONCERNANT LES NOUVEAUX POUVOIRS GÉNÉRAUX DE TAXATION ET DE REDEVANCES 9 DÉCEMBRE 2020 10H

2020-11-208

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation concernant les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances 9 décembre 2020 10h en webinaire;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles balises encadrant le projet de loi 122 seront présentées;

POUR CES MOTIFS,
PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière à assister au webinaire du 9 décembre 2020 concernant les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances à 10h à son poste de travail;

QUE les frais de formation seront pris au budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

15. RÉOLUTION AUTORISANT LA FORMATION AVEC INFOTECH SUR LES NOUVEAUTÉS POUR LA TAXATION LE 24 NOVEMBRE ET LES RELEVÉS 1 ET T4 LE 8 DÉCEMBRES 2020
--

2020-11-209

CONSIDÉRANT QUE plusieurs nouveautés sont ajoutés aux procédures dans le module de taxation ainsi que pour les modules des relevés 1 et T4, et que cela influencera la méthode de travail avec le logiciel Sygem;

CONSIDÉRANT QUE les formations seront en webinaire à nos bureaux;

POUR CES MOTIFS,
PROPOSÉ PAR le conseiller Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière à assister au webinaire du 24 novembre et du 8 décembre 2020 concernant la taxation ainsi que pour les relevés 1 T4;

QUE les frais de formation sont au coût de cent cinquante-cinq dollars (155\$) plus les taxes applicables pour chaque module;

QUE la dépense soit prélevée du budget formation;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

16. DÉPÔT DES REVENUS ET DES DÉPENSES NON VÉRIFIÉS AU 31 OCTOBRE. ARTICLE 176.4 DU C.M.

Madame Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal. Elle demeure disponible pour toute question.

17. ACHAT D'ORDINATEURS POUR QUE LE CONSEIL PASSE AU SANS PAPIER ET REMPLACER L'ORDINATEUR DU POSTE EN URBANISME

2020-11-210

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut devenir un conseil sans papier;

CONSIDÉRANT QUE maintenant tout le territoire de la municipalité est bien desservi par le réseau internet;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un montant pour atténuer les impacts de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons être à nouveau obligé de siéger à distance et que les membres du conseil n'ont pas tous l'équipement adéquat;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement demeurera la propriété de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
ET APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de Kreasoft La Paperasse au montant de cinq mille cinq cent soixante-quatorze et quatre-vingt-deux sous (5 574.82\$) plus les taxes applicables;

QUE cette soumission est pour l'achat de 8 ordinateurs portables :
(Lenovo Thinkpad Yoga Reconditionné, processeur Intel I5-5300U, 8Gb de Mémoire Vive DDR3, stockage SSD 256GB, écran 12.5 pouces 360 avec stylet, webcam, Wifi, BT, Windows 10 Pro)
Un ordinateur reconditionné Dell processeur Intel I5-6500, 16 Gb de mémoire vive, SSD 256GB, Windows 10 Pro
Garantie 1 an et 9 antivirus

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

18. RECOMMANDATION DU CCU

M. Pascal Gonnin conseiller délégué au CCU nous présente les recommandations du CCU du 26 octobre 2020;

1^{er} Recommandation :

À l'unanimité, ils recommandent que le projet soit révisé afin que les lots soient plus grands et en moins grand nombre. Ils proposent que la rue soit plus courte pour réduire les coûts de construction et valoriser les milieux naturels.

Le conseil va étudier les recommandations du CCU et reconsidérer le nombre de terrains possibles tout en maintenant la rentabilité du projet. Le conseil va redemander un plan avec les nouvelles dimensions pour les lots.

2^e Recommandation

À l'unanimité, ils recommandent que seules les zones agricoles, rurales et ID puissent offrir la location court terme (moins de 31 jours) afin d'éviter les problèmes de nuisances et de conflits de voisinage.

Le conseil abonde dans le même sens et une résolution a déjà été envoyée à la FQM pour signifier notre désaccord avec le retrait de notre pouvoir de régler.

19. VOIRIE

19.1 ARBRES À COUPER RUE DU SANCTUAIRE

2020-11-211

CONSIDÉRANT QU'un résident nous a informé qu'un de nos arbres dans l'emprise du chemin est mort;

CONSIDÉRANT QUE nous ne voulons pas occasionner de problème au résident par la chute de l'arbre sur sa propriété;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de M. Marc Béland de couper et récupérer le bois comme paiement;

QUE M. Béland s'engage à posséder tous les documents utiles pour l'exécution de mandat.

QUE M. Béland ne tiendra pas la municipalité responsable des bris pouvant résulter de la coupe de l'arbre;

QUE la municipalité s'engage par la suite à enlever la souche de l'arbre pour remettre le terrain en gazon;

QUE les frais pour enlever la souche soient autorisés à même le budget voirie;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

19.2 TRAVAUX SAINTE-ANNE NORD

2020-11-212

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 958 Sainte-Anne Nord a un problème d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE pour régler ce problème, il doit traverser le chemin Sainte-Anne Nord;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel
APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte;

QUE M. David Massé propriétaire de Ferme Hervé Massé effectue les travaux pour traverser une conduite d'eau potable;

QU'UNE entente entre les parties doit être signée et respectée;

QUE M. le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

19.3. SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES COURS DU 145, RUE DE L'ÉGLISE ET 142, RUE PRINCIPALE EST.
--

2020-11-213

ATTENDU QUE qu'une offre de service a été déposée pour l'ouverture des cours au 145, rue de l'Église et le 142, rue Principale Est;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de Ferme B.I. Beauregard pour le 142 principale Est au montant de mille six cent quatre-vingt-quinze dollars (1 695\$) plus les taxes applicables pour la saison 2020-2021;

QUE le conseil accepte la soumission du 145 de l'église au montant de deux mille deux cent cinquante dollars (2 250\$) plus les taxes applicables pour la saison 2020-2021;

QUE l'épandage de sable, s'il y a lieu, devrait être exécuté avant 10 h le matin pour le secteur du 145 de l'Église;

QUE le premier versement sera en novembre 2020;

QUE le deuxième versement sera en février 2021;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

19.4 PONCEAU #87

Entretien à vérifier

20. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

Voici un résumé préparé par **Catherine Carvajal-Séguin**
Agente aux communications de la MRC

- Le conseil a confirmé l'embauche de Madame Linda Desautels à titre d'agente d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. Il s'agit d'un poste dans le cadre du projet de Réseau d'accueil estrien découlant du FARR, pour une durée de trois ans. Son entrée en poste est prévue pour le lundi 16 novembre 2020. Elle prend donc notamment le relais de Roukayatou Abdoulaye qui occupait le poste d'agente de mobilisation en immigration. Madame Desautels possède de nombreuses années d'expérience en immigration, notamment auprès du Service d'aide aux Néo-Canadiens à Sherbrooke ;
- Adoption d'une résolution afin de permettre à Madame Karine Bonneville de demander des soumissions en vue d'un possible octroi de mandat à une firme afin d'appuyer la MRC en 2021-2022 pour la révision du schéma d'aménagement de développement. Tout dépendant des résultats, l'option d'embaucher une personne pour un mandat de deux ans pourrait également être évaluée ultérieurement ;
- Adoption de la Politique de soutien aux entreprises révisées qui touche les fonds du Comité d'investissement commun (Fonds locaux d'investissement, fonds locaux de solidarité, Jeunes promoteurs et économie sociale) ;
- Adoption de la Déclaration commune de services proposée par la FQM afin de faire partie du Réseau Accès PME, qui vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs ;
- Plusieurs dossiers présentés au comité du Fonds d'initiatives culturelles (FIC) ont été approuvés : Projet « Stoke chante Noël », projet « La construction du Chemin de fer Orford Mountain dans le Val Saint François au XIXe siècle : une histoire remarquable » de La Société du patrimoine de Racine-Brompton-Gore, projet « Le Conte de L'Arbre » du Marché champêtre de Melbourne, et le projet « Murale de Richmond County Historical Society » ;
- Monsieur Jean-Pierre Borduas a été nommé sur le comité du Fonds d'initiatives culturelles (FIC) en remplacement de Madame Bureau, qui avait récemment quitté son siège ;
- Par ailleurs, le conseil a procédé au report d'un montant de 9 016 \$ du Fonds d'initiatives culturelles (FIC) 2020 au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) pour l'année 2021 ;
- Autorisation d'embauche d'un stagiaire pour un mandat temporaire afin de finaliser le dossier des panneaux patrimoniaux d'ici le lancement de la prochaine saison touristique ;
- Autorisation d'un droit de passage au club de Motoneige Harfang de l'Estrie Inc. sur un tronçon de la piste cyclable La Cantonnière pour la saison 2020-2021 dans les municipalités de Saint-François-Xavier-de-Brompton et de Windsor, sous certaines conditions ;
- Autorisation d'un droit de passage au club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs sur un tronçon de la piste cyclable La Cantonnière pour la saison 2020-2021 dans les municipalités de Richmond et du Canton de Cleveland, sous certaines conditions ;
- Autorisation à déposer une demande d'aide financière de 81 204 \$ à Recyc-Québec pour un projet d'implantation d'un circuit de collectes hivernales de matières organiques auprès de industries, commerces et institutions (ICI) sur le territoire ;
- Approbation du budget 2021 de Récup-Estrie, qui s'élève à 5 982 500 \$;
- Adhésion de la MRC du Val-Saint-François à la Table de concertation régionale en transport de l'Estrie.

21. COMITÉS

21.1 Parc Roger Auclair : M. Réal Vel demande aux membres du conseil s'ils avaient remarqué la nouvelle pancarte.

2020-11-214

22.. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 MANDAT À LA FIRME ASISTO POUR TERMINER LE PI

CONSIDÉRANT QUE nous devons terminer notre plan d'intervention complet (égout et chaussée) pour nous permettre d'avancer dans notre programmation avec la TECQ ;

CONSIDÉRANT QU'Asisto Inc. a préparé la très grande partie du PI et qu'il ne reste que le rapport d'inspection par caméra a y intégré ainsi que l'analyse de la chaussée;

POUR CES MOTIFS,
PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant
APPUYÉ par le conseiller Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte l'offre de services professionnels-Appui technique pour finaliser le plan d'intervention complet (égout et chaussée) proposition #0401186 déposé par Asisto Inc.;

QUE l'estimé budgétaire est d'environ trois mille cinq cents dollars (3 500\$) plus les taxes applicables;

QU'une communication nous soit transmise lorsque 75% du budget prévisionnel sera atteint;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

22.2 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

M. Jean-Pierre Brien nous informe qu'une entente nous parviendra sous peu. L'entente a été prouvée au point 6.7 de la présente séance.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

24. LEVÉE DE LA SESSION

2020-11-215

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée. Il est 21 h 35.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »